

Positions de l'Alliance de la transformation agroalimentaire

Notre vision

« Assurer la croissance d'une industrie de la transformation agroalimentaire québécoise compétitive et rentable. »

- Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois

Alliance de la transformation agroalimentaire (ALTA)

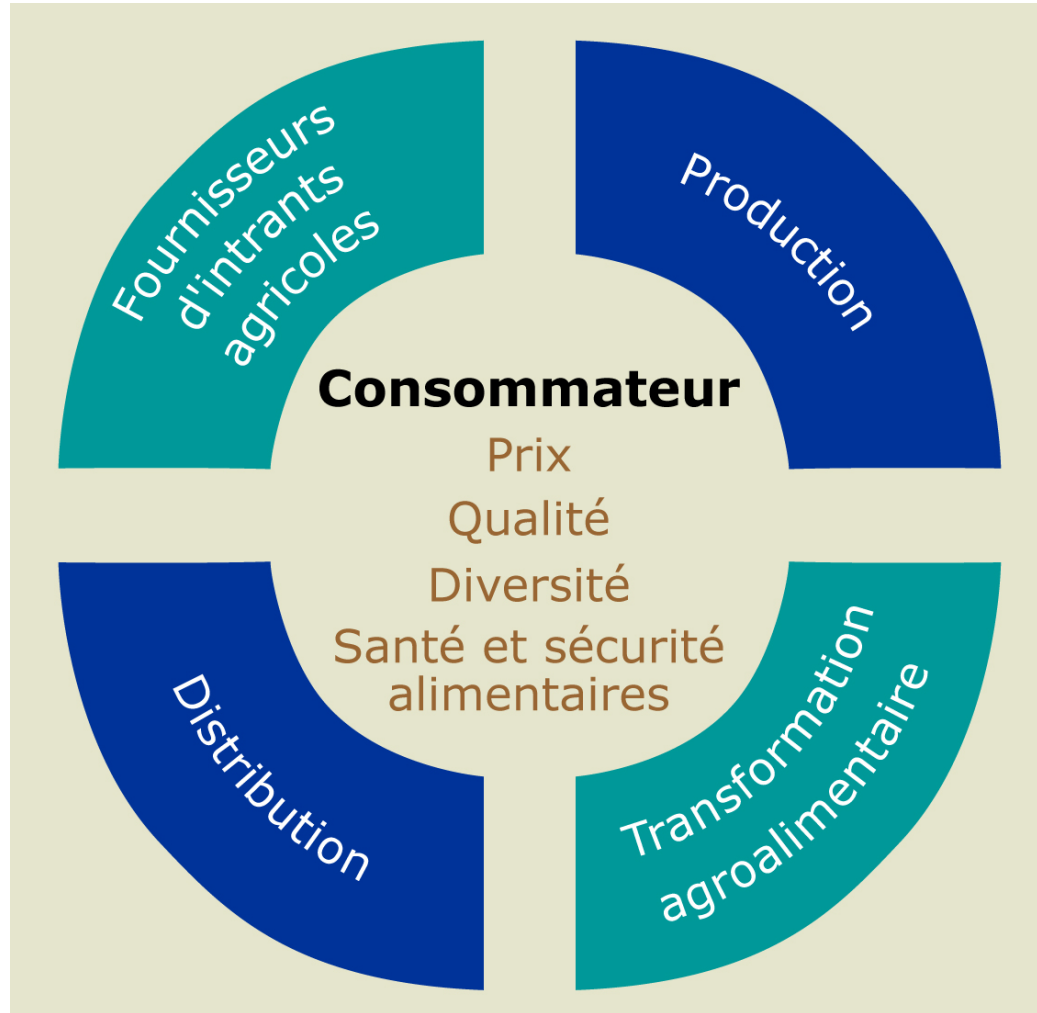
Organismes	Représentant
Association des abattoirs avicoles du Québec (AAAQ)	Jacques Boulanger, Président du Conseil de direction
Conseil de la boulangerie du Québec (CBQ), Conseil de la transformation agroalimentaire et des produits de consommation (CTAC)	Sylvie Cloutier, Vice-présidente Communication et Affaires publiques
Association Québécoise des industries de nutrition animale et céréalière (AQINAC)	Yvan Lacroix, PDG
Conseil des industriels laitiers du Québec (CILQ)	Pierre Nadeau, PDG
Association des manufacturiers de produits alimentaires du Québec (AMPAQ), Conseil de la transformation agroalimentaire et des produits de consommation (CTAC)	Jacques Légaré, PDG
Coopérative Fédérée du Québec (Montréal)	Paul Noiseux, Chef des finances
Conseil des viandes du Canada, section Québec (CVQ)	Sylvain Fournaise, Président

Objectifs de l'ALTA

Ensemble, et avec l'appui du gouvernement du Québec, nous devons, et ce, pour mieux répondre aux besoins des consommateurs

- développer les marchés et compétences de commercialisation;
- adapter la loi de la mise en marché;
- assurer la viabilité financière de la transformation agroalimentaire;
- maximiser nos capacités d'innovation;
- valoriser notre importance commerciale mais aussi notre leadership en environnement et sécurité alimentaire;
- assurer l'accès à une main-d'œuvre suffisante et compétente;
- aligner l'allocation des ressources et les politiques gouvernementales à l'importance et aux spécificités de l'industrie de la transformation agroalimentaire.

Le consommateur, focus de l'agroalimentaire



L'industrie de la transformation agroalimentaire, le plus important secteur manufacturier au Québec

1^{er} expéditeur manufacturier au Québec (13 % des expéditions manufacturières en 2005).

1^{er} employeur manufacturier avec 74 600 emplois directs et 125 000 emplois indirects.

1^{er} secteur manufacturier avec 7,3 milliards de dollars de valeur ajoutée.

2^e secteur manufacturier avec 5,1 milliards de dollars de PIB.

Sources : Statistique Canada, Enquête mensuelle sur les industries manufacturières, tableau CANSIM 304-0015; Statistique Canada, Produit intérieur brut par industrie, compilation spéciale pour le MAPAQ et Système des comptes économiques nationaux; Emploi-Québec : Le marché du travail et l'emploi sectoriel au Québec 2006-2010; Institut de la statistique du Québec

Enjeux présentés

À Montréal

- assurer la viabilité financière de la transformation agroalimentaire;
- maximiser nos capacités d'innovation;
- valoriser notre importance commerciale mais aussi notre leadership en environnement et sécurité alimentaire;
- assurer l'accès à une main-d'œuvre suffisante et compétente.

À Québec

- développer les marchés et compétences de commercialisation;
- adapter la loi de la mise en marché;
- aligner les politiques gouvernementales.

Finance et fiscalité

« Accroître la viabilité financière de la transformation agroalimentaire »

Enjeux

- L'appréciation du dollar et la concentration de la distribution mettent la rentabilité des transformateurs agroalimentaires sous pression (ex. : en 2004, marge bénéficiaire de 3,9% au Québec comparativement à 5,2 % au Canada).
- Il existe un retard de productivité de la transformation agroalimentaire au Québec (en 2005, 16 % de moins en terme de PIB réel par heure travaillée au Québec comparativement à l'Ontario) renforcé par la baisse de 7 % par an en moyenne depuis 2001 des investissements en immobilisations.
- L'offre actuelle de financements disponibles par le biais des fonds fiscalisés en transformation agroalimentaire ne répond que partiellement à la demande des entreprises.
- Le rendement du capital propre du secteur de la transformation agroalimentaire au Québec était de 12,4 % en 2004 comparativement au rendement minimum requis par les sociétés de capital de risque de 17 %.

Sources : Statistique Canada, Investissements publics et privés, tableau CANSIM 029-0005; Statistique Canada, Enquête mensuelle sur les industries manufacturières, tableau CANSIM 304-0015; Statistique Canada CANSIM 383-0010 et Système des comptes économiques nationaux; Statistique Canada, Compilation spéciale, Statistiques financières et fiscales des entreprises

Finance et fiscalité (suite)

« Accroître la viabilité financière de la transformation agroalimentaire »

Positions

Assurer que les parts des portefeuilles d'investissements des sociétés gouvernementales et des fonds fiscalisés sont au moins à la hauteur de la contribution de la transformation agroalimentaire, mesurée par sa part des livraisons manufacturières totales (13,6 % en 2005).

Améliorer les aides de financement disponibles par le biais de capitaux de risque et de fonds privés en :

- adaptant les critères de rendement de certains fonds à la baisse;
- créant des fonds de capital de risque dédiés aux entreprises, PME comprises, de la transformation agroalimentaire;
- mettant en place des programmes spécifiques pour intéresser des investisseurs privés à l'agroalimentaire.

Mettre en place un allégement fiscal en :

- éliminant la taxe sur le capital;
- réintroduisant un amortissement accéléré pour les investissements en technologies et équipements.

Sources : Statistique Canada, Enquête mensuelle sur les industries manufacturières, tableau CANSIM 304-0015

Recherche et développement (Innovation)

« Maximiser nos capacités d'innovation »

Enjeux

- L'évolution et la divergence des attentes des consommateurs et la mondialisation nécessitent une innovation accrue.
- La transformation agroalimentaire au Québec a une intensité d'investissement en R-D plus faible que le secteur de la fabrication (0,4 % comparativement à 2,6 %).
- Les investissements en R-D par habitant dans le secteur agroalimentaire étaient plus faibles au Québec qu'en Ontario et au Canada en 2001 (en dollars par habitant : 20,73 au Québec, 23,23 en Ontario et 24,16 au Canada).
- Au Québec, 34 % des entreprises en transformation agroalimentaire ont au moins 10 % de leurs ventes provenant d'innovations de produits comparativement à 48 % en Ontario.

Positions

Intégrer la transformation agroalimentaire dans la stratégie d'innovation québécoise à la mesure de son importance économique.

Mettre en place une mesure fiscale pour supporter le développement de nouveaux produits.

Simplifier les démarches administratives pour les crédits impôts.

Améliorer l'efficacité de la chaîne de l'innovation au Québec par le biais :

- d'un transfert de technologie encore plus efficace;
- de la mise en place de chaînes de valeur.

Coordonner l'offre de R-D par le biais d'une stratégie de l'innovation dans la transformation agroalimentaire orchestrée par un organisme gouvernemental.

Sources: Institut de la statistique du Québec, Indicateurs de l'activité scientifique et technologique au Québec; Agriculture et Agroalimentaire Canada, Tendances Alimentaires au Canada d'ici à 2020 : Perspectives de la consommation à long terme, 2005; MAPAQ, La recherche, la science et l'innovation en agroalimentaire 1997-2001; Statistique Canada, Enquête sur l'innovation dans l'industrie de la transformation des aliments, 2004

Environnement, santé et sécurité alimentaire

« Valoriser notre leadership en environnement et en sécurité alimentaire »

Enjeux

- L'harmonisation de nouvelles réglementations est une condition essentielle d'implantation.
- Les nouvelles réglementations ont un impact majeur sur la compétitivité et les coûts.
- Il existe un manque de gestion de la perception négative du consommateur des problématiques d'environnement, de santé et de sécurité alimentaire.
- Les aliments importés non conformes aux exigences canadiennes environnementales, d'étiquetage et de salubrité, désavantagent les entreprises québécoises.
- L'industrie de la transformation agroalimentaire répond de façon proactive aux préoccupations, environnementales, de santé et de salubrité.

Positions

Harmoniser les réglementations obligatoires au Québec d'abord au niveau fédéral, ensuite au niveau nord-américain (selon les normes d'équivalence) et finalement au niveau international (selon les normes de référence).

Étudier les impacts de nouvelles réglementations sur la compétitivité des entreprises :

- Mettre en place des programmes de soutien technologique et financier pour les transformateurs face aux nouvelles législations;
- Prévoir des délais d'application réalistes, surtout pour les PME;
- Mettre en place des groupes de travail pour régler les problématiques particulières découlant d'une nouvelle réglementation (ex. : valorisation des déchets).

Mettre en place un programme de vigie sur les grandes tendances mondiales affectant le secteur agroalimentaire.

Main-d'œuvre

« Assurer l'accès à une main-d'œuvre suffisante et compétente »

Enjeux

- À compter de 2008, le taux de remplacement de la main-d'œuvre au Québec sera négatif et se traduira par une diminution de la quantité de main-d'œuvre, conséquence directe du vieillissement de la population.
- L'immigration ne compense pas pour le vieillissement de la population car le Québec attire moins d'immigrants que le reste du Canada.
- Les problématiques d'attraction et de rétention de la main-d'œuvre pourraient devenir un facteur limitant la croissance.
- Le nombre d'inscriptions dans les programmes de formations diminue car la transformation agroalimentaire manque de visibilité et d'attrait auprès des étudiants.
- Les enjeux de main-d'œuvre demandent une approche concertée.

Source: CDPO, Thibault et Gauthier, Analyse macroéconomique; MELs, Rapport d'inscriptions, Direction de la recherche, des statistiques et des indicateurs, 2006; Conseil national du secteur des produits de mer, Aperçu de l'industrie de la transformation des aliments, 2005

Main-d'œuvre (suite)

« Assurer l'accès à une main-d'œuvre suffisante et compétente »

Positions

Supporter la modernisation des équipements par le biais de la remise en place des mesures fiscales d'amortissement accéléré.

Mettre en place un plan de rétention pour le personnel.

Renforcer le rôle du Comité Sectoriel de Main-d'œuvre en Transformation Alimentaire (CSMOTA) en lui allouant plus de moyens pour élargir son offre de service :

- Sensibilisation des transformateurs aux enjeux de formation;
- Organisation d'une vigie pour anticiper les enjeux de main-d'œuvre;
- Promotion de la transformation agroalimentaire renforcée auprès des étudiants.

Soutenir le partenariat de l'industrie bioalimentaire visant la connaissance et la valorisation de ses métiers.

Questions ?